



CODE DE CONDUITE

Les membres du conseil d'administration de la Fondation Chelsea se comporteront en tout temps d'une façon servant à :

- Appuyer les objectifs de la Fondation Chelsea
- Servir les meilleurs intérêts généraux de la Fondation Chelsea
- Accroître la crédibilité et apporter une bonne volonté à la Fondation Chelsea
- Respecter les principes de fair-play et de justice procédurale
- Respecter et prendre en considération les points de vue opposés
- Mettre de côté les intérêts personnels et plaider au nom de la Fondation
- Faire preuve de respect envers les différences linguistiques, culturelles, de genre et de style de vie
- Faire preuve de diligence raisonnable et de dévouement lors de la préparation de réunions, d'évènements spéciaux et d'autres activités de la Fondation Chelsea
- Faire preuve de bonne foi, de prudence, de bon jugement, d'honnêteté, de transparence et d'ouverture d'esprit en ce qui concerne les activités de la Fondation Chelsea
- Veiller à ce que les affaires financières de la Fondation Chelsea soient menées de façon responsable et transparente en tenant dûment compte de leurs responsabilités fiduciaires et de la tutelle publique
- Éviter les conflits d'intérêts réels ou perçus
- Se conformer aux règlements et aux politiques approuvés par le Conseil, y compris ce Code de conduite
- Respecter et appuyer les décisions prises dans les transactions de la Fondation Chelsea
- Garder confidentielle toute information partagée parmi les membres de la Fondation Chelsea ainsi que toute information personnelle au sujet de ses membres
- Respecter les membres de la Fondation Chelsea dans les prises de décision et dans le travail accompli par chacun tout en favorisant un consensus

Initiales _____

Date _____